



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 01

Hebdomadaires régionaux des Laurentides et de l'Outaouais

Projet de construction d'une ligne à 315kV, ligne Chénier-Outaouais

LE BAPE INFORME LA POPULATION

Québec, le 12 mars 2008 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient des séances d'information sur le *Projet de construction d'une nouvelle ligne à 315kV : ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie*. Ces séances auxquelles participera le promoteur seront animées par une représentante du BAPE et auront lieu les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril prochains aux endroits suivants :

Le mardi 1 <sup>er</sup> avril 2008, à 19 h 30	<b>Mirabel (Secteur Saint-Augustin)</b> Centre culturel Jean-Laurin 8475, rue Saint-Jacques
Le mercredi 2 avril 2008, à 19 h 30	<b>Montebello</b> Centre d'art de Montebello 550, rue Notre-Dame
Le jeudi 3 avril 2008, à 19 h 30	<b>Gatineau (Secteur Buckingham)</b> Salle de quilles Roule ta boule 210, rue Sauvé

L'objet de ces séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 12 mars 2008 et se terminera le 26 avril 2008.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter

**d'aujourd'hui et jusqu'au 26 avril 2008, ces documents peuvent être consultés aux endroits suivants :**

<b>Mirabel</b> Bibliothèque centrale, secteur Saint-Janvier 17710, rue du Val-D'Espoir	<b>L'Ange-Gardien</b> Centre municipal de l'Ange-Gardien 870, chemin Donaldson
<b>Montebello</b> Hôtel de ville de Montebello, 550, rue Notre-Dame	<b>Kanesatake</b> Conseil des Mohawks de Kanesatake 681, rue Sainte-Philomène
<b>Maniwaki</b> Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg 1, Paganakomin Mikan	

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### **QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise par écrit, au plus tard le 26 avril 2008, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

#### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur un projet et ainsi participer au processus menant à la décision gouvernementale. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours et celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca](mailto:ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca).

## LE PROJET

Hydro-Québec propose de construire une ligne à 315 kV, entre le poste Chénier, à Mirabel, et le poste de l'Outaouais actuellement en construction à L'Ange-Gardien, pour renforcer le poste de l'Outaouais afin de permettre l'exploitation de la capacité ferme de 1 250 MW de l'interconnexion avec l'Ontario dans toutes les conditions d'exploitation du réseau. Cette ligne serait construite selon des critères élevés en ce qui concerne la résistance au vent et l'accumulation de glace. D'une longueur d'environ 114 km, cette ligne traverserait 15 municipalités et serait située à l'intérieur de la servitude d'Hydro-Québec, du côté nord de la ligne existante Chénier-Vignan. La nouvelle ligne traverserait majoritairement des terres de tenures privées en territoire agricole protégé. Son implantation nécessiterait l'ajout d'équipements à l'intérieur du poste Chénier et l'agrandissement du poste de l'Outaouais. Hydro-Québec estime le coût global du projet à 214 millions de dollars. Le promoteur souhaiterait débiter ses travaux en 2008 et mettre en service la ligne pour le printemps 2010.

## Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

En période de construction, les travaux pourraient entraîner une perte ou une contrainte d'usage pour les propriétaires des terrains privés touchés, notamment pour l'exploitation des terres agricoles. À cet égard, Hydro-Québec utiliserait des pylônes d'alignement à encombrement réduit dans les zones à vocation agricole. De plus, l'accès à l'emprise serait négocié de gré à gré avec les propriétaires et les pertes de productions agricoles seraient compensées selon l'entente entre Hydro-Québec et l'UPA. En ce qui a trait au milieu naturel, le projet entraînerait le déboisement d'une superficie de 237 ha de peuplements forestiers, ce qui réduirait, entre autres, l'habitat de nidification d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux forestiers. Afin d'atténuer ces impacts, Hydro-Québec veillerait à conserver quelques espaces boisés dans l'emprise, notamment aux abords des cours d'eau. De plus, le déboisement s'effectuerait en période hivernale, soit en dehors de la période de nidification des oiseaux.

En période d'exploitation, l'implantation de ligne aurait des impacts sur la qualité du paysage. Toutefois, ceux-ci seraient réduits par la juxtaposition de la nouvelle ligne, sur toute sa longueur, à des lignes existantes, dont la ligne Chénier-Vignan, qui offre une bonne capacité d'insertion de la ligne projetée. Les impacts seraient surtout ressentis dans les secteurs ouverts, notamment dans les zones agricoles. En ce qui concerne l'exposition aux champs électriques et magnétiques, Hydro-Québec conclut que la contribution de la nouvelle ligne à l'intensité de ces champs en bordure de l'emprise serait mineure.

Enfin, le projet permettrait, selon l'étude d'impact, d'améliorer la qualité de vie et le développement économique régional en assurant une plus grande sécurité d'approvisionnement pour les clients de la région de l'Outaouais. Les travaux de construction entraîneraient des retombées économiques directes au plan régional et les municipalités de même que les MRC touchées par le projet pourraient bénéficier du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

– 30 –

SOURCE : Mathieu St-Onge  
Analyste